

# Charte déontologique des blogs des médias du groupe Ringier Axel Springer

Les médias du groupe Ringier Axel Springer («Le Temps», «PME Magazine», «L'illustré») proposent une plateforme de blogs. Celle-ci permet à quelques citoyens – des blogueurs – de publier leurs articles dans cet espace dédié des sites internes des médias respectifs. Ils sont libres et indépendants. Les opinions exprimées sur ces espaces ne reflètent pas nécessairement celles de notre média.

Les blogueurs s'engagent à respecter quelques règles fondamentales pour garantir un bon fonctionnement de cette collaboration. Notamment à:

- respecter la ligne éditoriale du blog telle que définie par le blogueur et la rédaction à son ouverture;
- ne pas plagier de contenus ou copier des textes, extraits de textes sans en indiquer la provenance;
- valider les commentaires d'internautes, sauf ceux contraires à la loi (par exemple l'incitation à la violence, la haine raciale, la discrimination, la diffamation ou encore la négation des crimes contre l'humanité, ne pas respecter la présomption d'innocence d'un citoyen) ou hors propos;
- accepter tout commentaire mis en évidence par la rédaction, notamment lorsque celle-ci souhaite se distancier des propos et positions du blogueur;
- rectifier toute information publiée qui se révélerait inexacte;
- ne pas utiliser d'images ou tout autre contenu sans en détenir les droits d'exploitation;
- n'accepter aucune consigne d'annonceurs publicitaires;
- refuser tout avantage ou promesse qui pourrait limiter son indépendance ou l'expression de sa propre opinion, par exemple en rédigeant un article en échange d'un cadeau, d'une somme d'argent ou autre avantage. En cas de doute, l'aval de la rédaction est nécessaire; - ne pas insérer de liens dans les blogs contre avantage (cadeau, rémunération, etc.);
- citer ses sources, autant que possible en utilisant les liens hypertextes;
- publier régulièrement, au moins un article tous les 3 mois;

- situer de manière exacte les faits et opinions évoqués dans les articles;
- opter pour une édition efficace: des phrases courtes, des intertitres et une photo principale;
- ne pas révéler de sources d'informations obtenues confidentiellement;
- autant que possible, favoriser la discussion en prenant part aux commentaires;
- porter l'entière responsabilité du contenu qu'ils publient;
- réagir à toute demande de la rédaction concernant la modification d'un texte, notamment concernant l'ajout d'éléments factuels étayant un propos, la suppression de contenus ou extraits ne respectant pas cette charte;
- réagir dans les 24 heures à toute demande de la rédaction concernant la modification d'un texte, notamment l'ajout d'éléments factuels étayant une prise de position, la citation de sources publiques ou le respect de la loi.